



Charte de bientraitance

De l'Établissement Public de Santé de Bellême

La bientraitance c'est tout faire pour que les résidents se sentent bien.

Une charte est un ensemble de règles.

Tout le monde doit la connaître et la respecter.

Elle s'applique au quotidien.

Règle 1 : Communication

C'est vous écouter et vous informer.

- Par exemple, c'est parler avec vous pendant votre soin.

Règle 2 : Prendre soin

C'est s'occuper de vous en s'adaptant à vous.

- Par exemple, c'est vous proposer une toilette au lit si vous êtes fatigué.

Règle 3 : Empathie

C'est comprendre vos émotions et les prendre en compte.

- Par exemple, c'est vous rassurer quand vous êtes inquiet.

Règle 4 : Tolérance

C'est accepter vos différences sans vous juger et respecter vos choix.

- Par exemple, c'est vous permettre d'aller à la messe si vous le souhaitez.

Règle 5 : Bienfaisance

C'est faire au mieux pour vous.

- Par exemple, c'est vous proposer la visite d'un opticien pour éviter de vous déplacer.

Règle 6 : Sollicitude

C'est être attentif à vous.

- Par exemple, c'est être poli, dire bonjour et merci.

Règle 7 : Respect de la dignité

C'est vous respecter en tant que personne.

- Par exemple, c'est frapper à la porte avant d'entrer.

Règle 8 : Reconnaissance

C'est vous considérer comme une personne importante.

- Par exemple, c'est valoriser ce que vous savez faire.